

PREAMBULE :

L'école de Golf du Grand Avignon a pour but la formation, l'enseignement et la participation aux différentes compétitions par équipes ou individuelles pour les jeunes golfeurs.

Vos enfants seront pris en charge par les professionnels de golf David Romo, Philippe Damiano, Didier Baffico et Jean-Christophe Chauvin.

L'école de Golf bénéficie des installations golfiques et des activités d'enseignement présentes sur le Site du Golf du Grand Avignon.

PORTES OUVERTES (nouveaux inscrits) :

Les portes ouvertes auront lieu les mercredi 5 et 12 septembre et les samedi 8 et 15 septembre 2018 de 14 H 00 à 17 H 00.

Cette date et ce créneau horaire est réservé uniquement aux enfants qui n'ont jamais joué au golf ou qui souhaitent découvrir l'école de golf du Grand Avignon.

Les professeurs feront des cours de golf pour que les enfants essayent l'activité (petit jeu, practice et parcours) et évaluent leur niveau.

INSCRIPTION ECOLE DE GOLF ANCIENS ELEVES POUR L'ANNEE 2018 / 2019

Les inscriptions se feront uniquement et impérativement aux horaires des portes ouvertes dans le bureau enseignement auprès de David Romo.

L'école de golf commencera pour eux le mercredi 19 septembre 2018 et samedi 22 septembre 2018 aux horaires indiqués dans le dossier.

Si vous n'avez pas effectué ces démarches durant les quinze premiers jours de septembre 2018, nous ne pourrons pas accepter votre enfant à l'école de golf.

1. OBJET

Le présent contrat d'inscription à l'Ecole de Golf du Golf du Grand Avignon a pour objet de définir les engagements de chacune des parties et d'en fixer les modalités et conditions pour la saison 2018/2019.

2. ENGAGEMENT DE L'ECOLE DE GOLF DU GRAND AVIGNON :

La qualité de membre de l'Ecole de Golf donne droit :

- A l'enseignement dispensé par l'Ecole ;
- A l'accès au parcours pendant les leçons ;
- A la fourniture des balles et du matériel pendant les heures de cours ;
- D'adhérer au nouveau label FFG école de golf
- De participer aux différentes épreuves fédérales individuelles et par équipes sous réserve de sélection des enseignants
- Mettre à jour régulièrement les tableaux école de golf
- Mettre à jour régulièrement les résultats sur le site internet du golf onglet enseignement

En cas d'intempérie, nous nous réservons le droit d'annuler le cours.

3. ENGAGEMENT DE L'ELEVE

En contrepartie, il est attendu de l'élève :

La présence obligatoire aux cours de golf dans le respect des heures ci-après précisées.

La présence obligatoire dans les compétitions individuelles ou par équipe en cas de sélection officielle.

Fournir obligatoirement en début d'année civile, un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du golf.

Vérifier que la **licence FFG** soit bien à jour à l'accueil du golf.

Un comportement exemplaire :

- Respect de l'étiquette dans l'enceinte du Golf du Grand Avignon.
- Les casquettes et les visières sont retirées au club house.
- Les T-shirts et les jeans sont interdits.
- Au practice, ranger les seaux vides et ramener les balles non utilisées à l'accueil.
- Sur le parcours ratisser les bunkers, relever les pitches, poser les drapeaux et non les faire tomber
- Remettre les divots, ne pas courir sur les greens...

Le respect de ces règles de comportement est valable sur tous les équipements golfixes, l'élève doit véhiculer une bonne image du Golf du Grand Avignon.

4. HORAIRES ET GROUPES DE L'ÉCOLE DE GOLF

La rentrée se déroulera le mercredi 19 septembre 2018 et samedi 22 septembre 2018.

Chaque groupe correspond à une tranche d'âge et à un niveau de jeu.

Chaque groupe est constitué au maximum de 8 élèves et est encadré par un moniteur diplômé d'état.

COURS DU MERCREDI :

Détente : à partir de 7 ans.

- 2 heures de cours école de golf
- 10 H 00 à 12 H 00 ET 13 H 30 15 H 30

Compétition :

- 2 heures de cours école de golf
- 13H 30 à 15 H 30 et 15 H 30 17 H 30

Compétition Fédérale : 9 heures de cours particuliers par enfant (3 h par trimestre)

- 2 heures de cours école de golf
- 13 H 30 à 15 H 30

COURS DU SAMEDI :

Baby Club : 4 à 6 ans

- 1 H 30 de cours de golf
- 10 H 30 12 H 00 ou 13 H 30 15 H 00

TIGER KID'S : à partir de 6 ans.

- 2 heures de cours école de golf
- 10 H 00 à 12 H 00, 13 H 30 à 15 H 30

Détente : à partir de 7 ans.

- 2 heures de cours école de golf
- 10 H 00 à 12 H 00, 13 H 30 15 H 30 ou 15 H 30 17 H 30

Compétition :

- 2 heures de cours école de golf
- 10 H 00 à 12 H 00, 13 H 30 à 15 H 30 ou 15 H 30 à 17 H 30

A chaque trimestre un bilan de compétence de chaque enfant sera établi par l'enseignant afin que l'élève puisse, le cas échéant, changer de groupe.

Il est entendu que les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignants de L'école de Golf en dehors de l'horaire précis du cours auquel ils sont inscrits.

Les parents s'engagent à accompagner l'élève jusqu'au lieu de l'école de Golf et revenir le chercher sur ce même lieu au terme du cours.

En cas d'absence, au terme du cours, d'une personne responsable venue chercher l'enfant, ce dernier restera au sein de l'école de Golf, étant précisé qu'en cas de retard de plus d'une heure, il sera fait appel aux autorités compétentes pour accompagner l'enfant jusque chez lui.

Dans l'hypothèse où un tiers viendrait chercher l'enfant, les parents devront en informer l'enseignant en lui remettant une autorisation écrite mentionnant le nom de la personne qui prendra en charge l'enfant au terme du cours.

5. DUREE

Le présent contrat « Ecole de Golf de l'Académie du Golf du Grand Avignon » est valable pendant la durée de la saison scolaire à savoir du mois de septembre 2018 au mois de juin 2019.

6. PAIEMENT ET CONDITION DE SOUSCRIPTION DU CONTRAT ECOLE DE GOLF :

1. L'Elève ou son Représentant légal s'engage à payer la somme correspondante à l'inscription au groupe défini par les enseignants à l'Ecole de Golf :

BABY CLUB : 370 €

TIGER KID'S ET DÉTENTE : 490 Euros

COMPETITION : 490 Euros

COMPETITION FEDERALE: 490 Euros

Le paiement se fera en deux fois : 164 € encaissable en Septembre et 326 € encaissable en Janvier.
Encaissement par chèque (ne pas mettre d'ordre)

Pour les familles qui ont deux enfants inscrits à l'école de golf : 10% sur le total des deux enfants.

Ce paiement par chèque (ne pas mettre d'ordre) devra être fait au moment de l'inscription.

Il est obligatoire de déposer le règlement avant le début des cours (possibilité de régler en 3 fois).

2. En complément à cette inscription, il sera demandé à l'élève de prendre et de s'acquitter d'une licence FFGOLF Junior. Cette licence donne droit à l'élève aux garanties d'assurances qui y sont rattachées (responsabilité civile, individuel accident).

Le montant de la cotisation annuelle licence est de :

Pour les nouveaux adhérents à l'École de Golf :

Du 1^{re} /09/2018 au 31/12/2019

JEUNE ADULTE (de 19 à 25 ans) : 46 €

JEUNE (de 13 à 18 ans) : 25 €

ENFANT (moins de 13 ans) : 19 €

Pour les adhérents actuels de l'école de Golf :

Du 1^{re} /01/2019 au 31/12/2019

JEUNE ADULTE (de 19 à 25 ans) : 30 €

JEUNE (de 13 à 18 ans) : 19 €

ENFANT (moins de 13 ans) : 16 €

3. En complément à cette inscription, il sera demandé à l'élève de s'acquitter de la **cotisation Association Sportive** dont le montant est de 20 €. Cette somme permettra au club de payer les inscriptions des enfants aux différentes compétitions et de leur fournir un polo qu'ils pourront porter lors des cours, compétitions, stages et autres manifestations représentant l'école de golf du grand Avignon.

7. PRESTATIONS GOLF (abonnements, droits d'inscription compétitions, greens fees...)

1. Les élèves, jusqu'à 18 ans, dont les parents (**uniquement les parents**) sont abonnés au golf du Grand Avignon bénéficient d'un abonnement gratuit leur donnant libre accès au parcours et à ses installations pendant la saison. En ce qui concerne les accords avec les autres golfs, ce n'est pas un du. Pour aller jouer gratuitement, ce sera au BON VOULOIR de leur direction.
2. Les élèves, jusqu'à 18 ans, **dont les parents ou grands parents ne sont pas membres du Golf du Grand Avignon peuvent bénéficier d'un abonnement préférentiel annuel de 250 euros** leur donnant libre accès au parcours et à ses installations pendant la saison.
3. Les élèves, jusqu'à 18 ans, qui ne sont pas abonnés peuvent, en dehors des créneaux horaires de l'école de golf, s'acquitter à l'accueil du golf d'un green fee à tarif préférentiel qui est de 15 € pour 9 trous et de 23 € pour 18 trous pour aller sur le parcours.
4. Droits de jeu participation aux compétitions de club
 - Pour l'enfant ayant un abonnement et membre de l'Association Sportive, il suffira de s'acquitter de 10 € à l'accueil du golf pour participer aux compétitions du calendrier (10 € par compétition)
 - Pour l'enfant qui n'est pas abonné mais membre de l'association Sportive, il devra s'acquitter du green fee à tarif préférentiel (15 € pour 9 trous et de 23 € pour 18 trous) ainsi que du droit de jeu à 10 € à l'accueil du golf (10 € par compétition)

Pour les accès au parcours (abonnement ou green fee) il est impératif que l'enfant obtienne l'autorisation des pros.

8. TARIFS LECONS DE GOLF JEUNES

- 1) Leçon individuelle ½ H : 20 €
- 2) Leçon individuelle 1 H 00 : 40 €
- 3) Forfait 5 H de leçons individuelles : 160 €

9. SELECTIONS AUX DIVERSES COMPETITIONS

Durant l'année un certain nombre de compétitions auront lieu (voir tableau ci dessous). Certains enfants seront sélectionnés pour y participer.

Il est possible que les entraîneurs accompagnent vos enfants lors de certaines manifestations. Le coaching est gratuit.

Les frais d'inscriptions prévisionnels sont également spécifiés dans le tableau (possibilité d'évolution et imputables directement aux golfs ou à l'organisme qui accueille vos enfants). Certains seront pris en charges par le club.

POSSIBILITE DE SELECTIONS	TARIFS INSCRIPTIONS
RENCONTRES ECOLE DE GOLF 18/19	15€ ou 5€
RENCONTRES ECOLE DE GOLF 18/19	15€ ou 5€
RENCONTRES ECOLE DE GOLF 18/19	15€ ou 5€
RENCONTRES ECOLE DE GOLF 18/19	15€ ou 5€
FINALE RENCONTRES ECOLE DE GOLF 2019	15€ ou 5€
CHAMPIONNAT JEUNES DU VAUCLUSE BENJAMINS/MINIMES	prise en charge
CHAMPIONNAT JEUNES DU VAUCLUSE U12	prise en charge
TROPHEE DU JEUNES GOLFEURS (moins de 11 ans)	prise en charge
HARIBO KID'S CUP (MARSEILLE)	10 €
INTER CLUBS PAR EQUIPES JUNIORS LIGUE PACA (3 jours)	prise en charge
CHAMPIONNAT DE France PAR EQUIPES U 16 FILLES PROMOTION (4 jours)	prise en charge
CHAMPIONNAT DE France PAR EQUIPES U 16 GARCONS 3 ^{ème} division (4 Jours)	prise en charge

*ATTENTION : Lorsqu'il y a des déplacements importants, l'hôtel et les repas de vos enfants sont à votre charge.

10. SANCTIONS.

Indépendamment des sanctions disciplinaires relevant de l'AS et de la commission sportive, tout défaut d'exécution du présent contrat par l'élève ou son représentant légal entraînera son exclusion de l'Ecole de Golf.

11. CONDITIONS GENERALES EN ANNEXE.

L'élève et le titulaire de l'autorité parentale s'engagent à prendre connaissance des conditions générales ainsi que du règlement intérieur du Golf du Grand Avignon.

12. AUTORISATION DE REPRODUCTION DE PHOTOGRAPHIE, DE CAPTURE D'IMAGE ET D'UTILISATION DE NOMS.

Les élèves de l'école de golf de l'Académie du Golf du Grand Avignon sont susceptibles d'être photographiés et/ou filmés dans le cadre de leur enseignement golfique. Les représentants légaux s'engagent, par la signature du présent contrat, à autoriser la publication de photographies, d'utilisation de noms, et de capture d'images. Ils restent en droit de dénoncer cette autorisation par tout moyen écrit et à tout moment adressée à la direction du Golf du Grand AVIGNON.

La FFG sera donc autorisée à reproduire la (les) photographie, l'(les)image, le(les) noms et prénom(s) de mon enfant lors de son activité d'enseignement golfique.

Les signataires de la présente convention acceptent que cette (ces) photographie(s), l'(les)image, le nom (s) et prénom (s) soit (soient) utilisée (s) pour illustrer les supports et documents suivants : site internet du Golf Grand Avignon et de la FFG, revue fédérale, documents techniques, dossiers de presse, affiches, supports pédagogiques, reportage tv etc... dans le cadre d'opérations fédérales et avec des partenaires.

Elle est valable pour une durée d'un an et pourra être révoqué à tout moment.

Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

13. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES (CNIL)

Les signataires des présentes autorisent le traitement informatisé des données personnelles de l'élève par la Fédération Française de Golf et l'Académie du Golf de Grand Avignon.

Les élèves de l'Ecole de Golf de l'Académie du Golf du Grand Avignon, possèdent un droit d'accès de rectification et d'opposition aux informations les concernant et faisant l'objet d'un traitement informatisé par la FFG (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers informatiques).

Ces informations sont destinées à la FFG, ses organes internes et ses clubs affiliés et peuvent être communiquées aux partenaires fédéraux.

Si le titulaire de l'autorité parentale ne souhaite pas que les coordonnées puissent être communiquées, il doit le signaler par tout moyen écrit à la direction du Golf.

Fait à Vedène, le

En deux exemplaires

LE TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE ET L'ELEVE

Signature précédée de la mention manuelle Lu et Approuvé

Nom et prénom :

ACADEMIE DU GOLF DU GRAND AVIGNON

David Romo

Didier Baffico (Enseignant)

Philippe Damiano (Enseignant)

Jean Christophe Chauvin (Enseignant)

GOLF DU GRAND AVIGNON

Ludovic Mangaud (Propriétaire du golf)